



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12/05/2023

Bassin de la Dive du Nord :

Des mesures de restriction et d'interdiction des usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable et à partir des prélèvements d'eau dans le milieu naturel (cours d'eau, forage, puits, plan d'eau connecté) à compter de lundi 15 mai 2023.

11 communes sont alimentées par trois forages eau potable couvrant les secteurs de Massognes et des Trois Vallées.

Durant la sécheresse de l'année 2022, ce secteur a fait l'objet d'une attention particulière et a déjà largement mobilisé les acteurs autour de la forte tension sur la ressource en eau et sa disponibilité. Des restrictions d'usage ont été mises en place (eau potable, irrigation agricole). Elles ont permis de préserver une quantité suffisante pour garantir l'alimentation en eau potable des deux secteurs de distribution.

Durant ce printemps 2023, une campagne d'analyse a mis en évidence une contamination des ressources en eau potable par un métabolite d'un fongicide utilisé en agriculture. Les résultats de ces analyses ont amené à arrêter l'un des forages. Cette situation fragilise ainsi l'accès à la ressource en eau potable sur ce secteur. 2 forages sur 3 restent en activité.

De plus, la sécheresse hivernale (jusqu'à la fin du mois de février 2023) n'a pas permis une recharge des nappes satisfaisante, en particulier sur ce secteur d'alimentation. Les niveaux de l'un de ces 2 forages sont très inférieurs à ceux constatés en 2022 à la même période.

En conséquence, Monsieur le préfet a signé deux arrêtés préfectoraux visant à mettre en place des mesures de restriction et d'interdiction pour alléger la pression exercée sur la ressource en eau par les usages non alimentaires

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Alerte renforcée de printemps (coupure) de l'irrigation agricole** à partir des forages de Cuhon : amont de la Grimaudière (Amberre, Cherves, Chouppes, Coussay, Cuhon, Maisonneuve, Massognes, Mazeuil, Mirebeau, Saint-Clair, St Jean de Sauves, Verrue et Vouzailles) ;
- **Passage en crise de niveau 4 pour les usages eau potable** pour les habitants des 11 communes alimentées pour tout ou partie par l'eau des forages de Cuhon : secteurs de distribution de Massognes et Les Trois Vallées (Cuhon, Amberre, Massognes, Maisonneuve, Vouzailles, Cherves, Chalandray, Maillé, Ayron, Latillé, Boivre la Vallée (Lavausseau, Montreuil-Bonnin, Benassay, La Chapelle-Montreuil).

Ces mesures fixent une interdiction pour :

- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément et espaces verts à l'exception des pépinières de production et jardinerie ;
- le remplissage et vidange de piscines privées ;
- le lavage de véhicules chez les particuliers ;
- l'arrosage des terrains de sports, avec des exceptions pour les centres équestres ;
- l'arrosage des golfs avec des exceptions pour les greens.

Ces mesures fixent des restrictions pour :

- les jardins potagers : restriction d'arrosage de 11h à 18h ;
- les stations de lavage : limitation à une rampe de lavage et un portique pour les stations de lavage disposant d'un matériel haute pression et limités aux programmes les plus économes ;
- les cultures maraîchères et légumes de plein champs, les melons, noyers, plantes à massifs et pépinières, plantes aromatiques et médicinales, tabac, truffiers et vignes : restriction de l'irrigation au goutte-à-goutte de 11h à 18h.

L'abreuvement des animaux n'est pas concerné par ces restrictions

Ces mesures sont applicables **à compter du lundi 15 mai 2023 – 8h.**

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers